

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur un mouvement de personnes survenu le **23 juin 2020** dans la ville d'Ounianga-Kébir, située dans la province de l'Ennedi-Ouest, près de la frontière libyenne.

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

POPULATION AFFECTÉE : 61 personnes

Suite à leur déportation depuis la Libye, **61 personnes de nationalité tchadienne (tous des hommes adultes)** sont arrivées dans la ville d'**Ounianga-Kébir** (province de l'Ennedi-Ouest), le **23 juin 2020**. À leur arrivée, **21 parmi elles ont été placées en quarantaine**, conformément aux mesures prises par les autorités tchadiennes afin de prévenir et de contenir la propagation du COVID-19. Les autres personnes se sont dispersées dans la ville. Il est à noter que depuis mi-avril 2020, des mouvements de déportations sont observés de la Libye vers la ville d'Ounianga-Kébir et les personnes déportées y arrivent dans une situation de vulnérabilité extrême.



LIEU : Ville d'Ounianga Kébir
(province de l'Ennedi-Ouest)



DATE DU MOUVEMENT : 23 juin 2020



TYPE D'ABRI : Centre collectif (les migrants sont placés en quarantaine dans un hangar situé sur le site d'un ancien centre de transit de l'OIM)



CAUSE DU MOUVEMENT : Déportation



MODE DE TRANSPORT : À bord de camions



ASSISTANCE : L'OIM continue de fournir de l'assistance en articles non-alimentaires. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une assistance en vivres

BESOINS PRIORITAIRES



1. Vivres



2. Eau

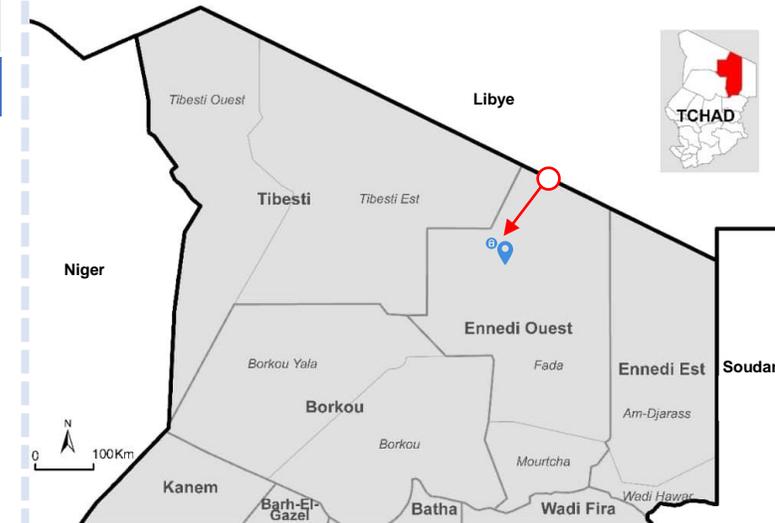


3. Abris



4. Articles non-alimentaires

Date de collecte : 23 juin 2020
Nombre de lieux évalués : 1



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

LÉGENDE

-  Point d'entrée
-  Lieu de confinement
-  Limite département
-  Limite province
-  Frontière internationale